

RDI

Recherche, développement et innovation :

*guide pratique des financements de la BEI
à l'intention des investisseurs*



L'initiative «Innovation 2010» (i2i)



En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a appelé à la prise de mesures destinées à augmenter les investissements en matière de recherche, développement et innovation (RDI), en vue de combler le retard de l'Europe sur ses principaux concurrents. Le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI), l'institution de financement à long terme de l'Union européenne, joue un rôle crucial dans la mise en œuvre pratique de cette politique de l'UE. La Banque avait déjà acquis une vaste expérience et une réputation de succès dans le domaine du financement de la RDI dans le cadre de son initiative «Innovation 2000» (15,8 milliards d'EUR) lancée en 2000.

Cette initiative a été renouvelée sous la forme de l'initiative «Innovation 2010» (i2i), approuvée par le Conseil des gouverneurs de la Banque en juin 2003. Son but principal est de concourir à la réalisation de l'objectif de l'Union européenne consistant à porter les investissements en matière de R-D de 1,9 % à 3 % du PIB de l'UE d'ici à 2010. Au titre de l'initiative «Innovation 2010», la BEI prévoit de financer des investissements dans des projets de type RDI pour un montant de 50 milliards d'EUR au maximum d'ici à 2010.

La présente publication explique **qui** peut solliciter des prêts de la BEI, quels sont les **investissements et activités admissibles** à un financement de la BEI, les **types d'instruments de prêt** disponibles, ainsi que le rôle du **Fonds européen d'investissement (FEI)** dans le financement de la RDI au moyen de capital-risque et d'instruments de garantie.

Qui peut solliciter des prêts au titre d'i2i?

Toute organisation européenne, privée ou publique, peut solliciter un financement de la BEI au titre d'i2i.

La **RDI industrielle** représente un objet important du financement de la RDI par la BEI. Les investissements d'un montant supérieur à 25 millions d'EUR peuvent généralement être financés directement par la BEI (à l'exemple de Boehringer Ingelheim, EADS Airbus, Philips R&D, Gambro R&D et Schering Berlin Pharma R&D). Les investissements en faveur de la RDI dont le montant est inférieur à 25 millions d'EUR sont généralement financés de façon indirecte, par l'intermédiaire du systè-

me de prêts groupés ou «globaux» que la BEI accorde à des banques situées dans les pays concernés. Les prêts indirects assurent le financement d'activités porteuses d'innovation, en particulier – mais pas exclusivement – celles menées par de petites et moyennes entreprises (PME). C'est par exemple le cas du prêt global accordé à l'ICO dans le cadre d'un programme encourageant l'innovation dans les PME en Espagne.

Cependant, la **RDI publique ou semi-publique** est également admissible au financement direct ou indirect de la BEI. Le grand collisionneur hadronique (LHC) du

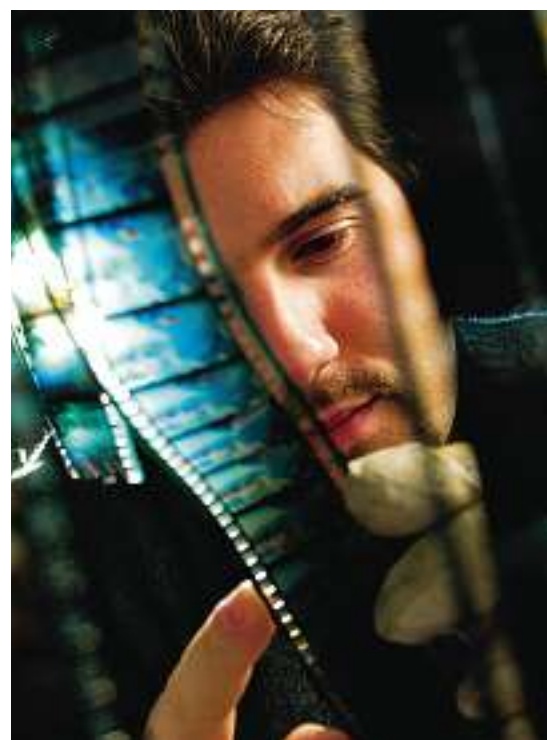
CERN ou la nouvelle usine de semi-conducteurs de pointe d'IMEC, organisme à but non lucratif fondé par l'Université de Louvain, sont des exemples d'**infrastructures de recherche publiques** ou de **plates-formes de recherche** pouvant être financées partiellement par des prêts BEI. Le financement peut également s'appliquer à des **parcs scientifiques** et des **structures de type incubateur** fournissant des installations de pointe à de jeunes entreprises en phase de démarrage. À ce titre, la Banque a financé les projets «Heidelberg – Infrastructures de recherche en biosciences», «Centre biotechnologique de Turku» et «Parcs scientifiques en Finlande».

Dépenses admissibles au financement

Les instruments de prêt direct de la BEI peuvent servir à financer au maximum 50 % des investissements portant sur la recherche, le développement et la production de produits, procédés ou services nouveaux et innovants (par exemple dans les secteurs de l'informatique, de la santé ou de l'audiovisuel). Les coûts admissibles au financement peuvent englober les dépenses d'investissement dans des installations de R-D, mais également les dépenses d'exploitation, y compris les frais de personnel ou les frais liés à l'obtention de droits de propriété intellec-

tuelle et de brevets, à la création de prototypes ou à la mise en route d'une entreprise. Cela sous réserve que les dépenses concernent la RDI dans les pays suivants:

- **États membres (UE-25)**, la priorité étant donnée aux projets situés dans des zones assistées;
- **pays en voie d'adhésion**;
- **pays des Balkans occidentaux** où, le concours de la Banque à la reconstruction et au développement commençant à porter ses fruits, d'importants besoins de-



vront être satisfaits sous la forme d'installations d'enseignement et de réseaux technologiques.

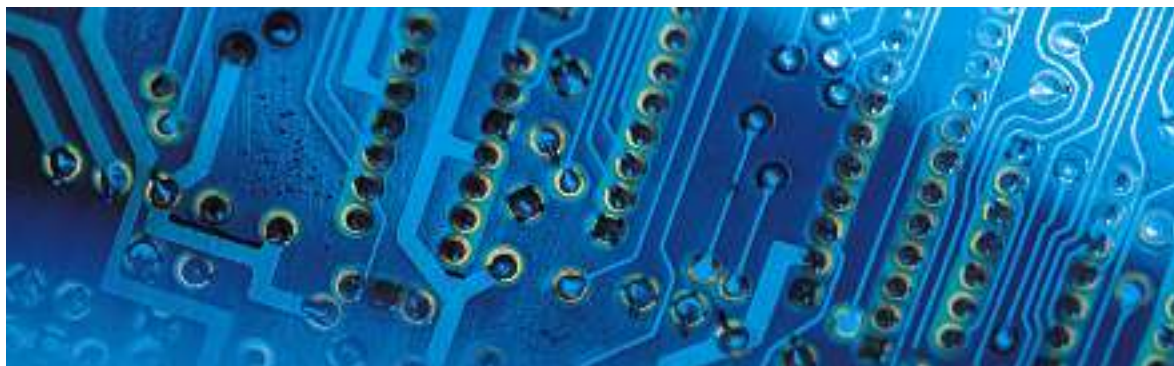
En résumé, les dépenses suivantes sont admissibles à un financement:

- **dépenses d'investissement** pour la RDI scientifique ou en matière de nouveaux produits, procédés ou services, concernant le dégagement et la préparation des sites, la conception, la construction et la rénovation de bâtiments, l'acquisition de machines et d'équipement (informatique),

y compris les installations de test, usines pilotes et premières unités de production commerciale, ainsi que les investissements liés à la réalisation de prototypes;

- **dépenses d'exploitation** pour la RDI scientifique ou relative à un nouveau produit, procédé ou service. Ces coûts englobent l'utilisation des matières premières, de l'équipement et de l'outillage (y compris les coûts de l'équipement informatique spécifique et des licences) et les frais de personnel ou occasion-

nés par des services tiers dans la mesure où ces derniers sont directement liés aux projets de RDI considérés. D'autres exemples de coûts admissibles au financement concernent la conception, l'ingénierie, les tests et le contrôle de qualité, les coûts d'obtention et de protection des droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, marques et droits de reproduction, et les coûts de formation du personnel, dans tous les cas dans la mesure où ils sont liés aux projets de RDI en question.



Définition et évaluation des projets

La BEI peut accorder des financements pour des **projets** et des **programmes** de RDI. Un projet peut se définir par des investissements dans des installations et activités de RDI liées à des produits, technologies et procédés ou services spécifiques et s'étendre sur la période allant de la

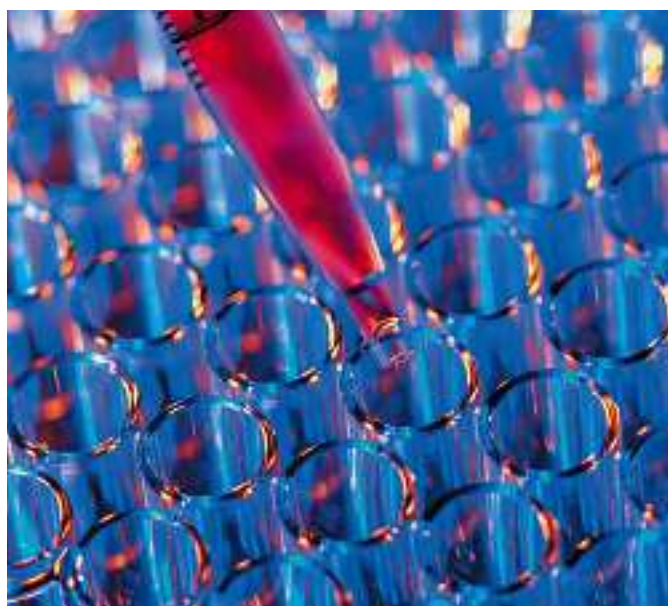
conception à l'industrialisation. Un financement peut toutefois également être octroyé pour des programmes pluriannuels de R-D ou pour un portefeuille d'investissements et d'activités de RDI. La condition du financement par la BEI est que les investissements soient viables sur les plans éco-

nomique, technique et environnemental. Bien entendu, la solidité financière des promoteurs et des emprunteurs ainsi que la qualité des dispositifs de garantie demandés seront évaluées. Les résultats de cette évaluation sont traités en toute confidentialité.

Instrument de prêt de la BEI en matière de RDI

La BEI propose divers services financiers pour appuyer les projets de type RDI, selon la taille et la catégorie de ces derniers:

- les **prêts globaux** (projets d'un coût maximal de 25 millions d'EUR) sont des lignes de crédit mises en place avec d'autres banques ou institutions financières afin de financer – sur la base de leurs propres risques de crédit – des projets de type RDI de petite dimension, généralement mis en œuvre par des PME ou des entités (semi)-publiques comptant moins de 500 employés et un actif de 75 millions d'EUR au maximum ⁽¹⁾. Le montant maximal de chaque affectation au titre de ces prêts globaux est de 12,5 millions d'EUR et ne peut représenter plus de 50 % de l'investissement;
- les **prêts individuels**: les projets de plus grande envergure, entrepris par des emprunteurs tant (semi-) publics que privés, sont financés individuellement. Le montant maximal du prêt peut représenter 50 % du coût total du projet. Une structure appropriée est définie au cas par cas pour le prêt et pour son dispositif de sûreté;
- les **prêts groupés** sont des prêts globaux d'un type particulier, convenus avec des institutions financières ou encore une entité privée ou publique, pour financer des projets de type RDI dans un secteur (par exemple, la santé ou l'informatique) ou une zone géographique spécifique. Les différents investissements ne se limitent pas aux PME et peuvent également dépasser un montant de 25 millions d'EUR;
- les **prêts-cadres** peuvent servir à financer un groupe de petits projets de type RDI, éventuellement sur différents thèmes ou sites, entrepris par une entité privée ou publique. Les vérifications en amont effectuées par la BEI porteront en priorité sur les objectifs du programme d'investissement, la localisation des projets et l'approbation interne de l'investissement, plutôt que sur les détails de chaque projet;
- enfin, pour répondre aux besoins des projets présentant un profil de risque élevé, la BEI a instauré un **Mécanisme de financement structuré (MFS)**. Son but est d'apporter une valeur ajoutée en fournissant une combinaison de produits financiers, tels que des prêts et garanties de rang privilégié ou



subordonné, des financements mezzanine, y compris des emprunts obligataires à haut rendement pour le compte de sociétés industrielles en train de sortir du cadre des PME ou en cours de restructuration, et des produits dérivés liés aux projets.

La Banque propose par ailleurs des prêts à **taux fixe, variable** ou **révisable**. Ces prêts peuvent être libellés en euros, dans les devises des pays membres de l'UE qui ne font pas partie de la zone euro, mais également dans d'autres devises, telles que le dollar amé-

ricain, le franc suisse, une monnaie d'Europe centrale ou orientale, ou encore le rand sud-africain, selon les préférences de l'emprunteur. L'un des avantages des financements de la BEI en faveur de projets et programmes de type RDI est la longueur des échéances des prêts – pouvant aller jusqu'à 12 ans dans le secteur industriel et jusqu'à 20 ans pour les projets d'infrastructure. Les emprunteurs peuvent en outre bénéficier de différés de remboursement tenant compte du laps de temps généralement plus long s'écoulant entre le dé-

but du projet, le lancement sur le marché et la phase de rentabilisation des projets s'appuyant sur la recherche.

En conclusion, la BEI sait faire preuve de souplesse pour adapter ses instruments de financement aux besoins spécifiques d'un emprunteur dans le domaine de la RDI, tout en respectant constamment des pratiques et procédures bancaires saines.

(1) La BEI a décidé d'aligner sa définition des PME sur la nouvelle définition de la Commission, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et selon laquelle sont qualifiées de PME les entreprises qui n'emploient pas plus de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'EUR ou dont le bilan total annuel n'est pas supérieur à 43 millions d'EUR.

Soutien du FEI aux projets de type RDI

Le Fonds européen d'investissement (FEI) gère deux types d'instruments financiers: le **capital-risque**, pour lequel il agit en tant que fonds de fonds, et des **garanties pour les PME**, couvrant le portefeuille des prêts accordés par des contreparties à des PME. Il exerce ses activités dans l'Union européenne ainsi que dans les pays en voie d'adhésion par le truchement d'intermédiaires financiers. En vertu de ses statuts, le Fonds européen d'investissement contribue à la concrétisation des objectifs de l'Union européenne et s'engage en particulier à favoriser l'essor de la RDI, notamment par des investissements sous forme de capital-risque.

Capital-risque

Les activités du FEI en matière de **capital-risque** portent typiquement sur des prises de participa-

tion dans des fonds de capital-risque ayant pour objectif d'appuyer des PME innovantes, en particulier celles à vocation technologique. Le FEI investit pour l'essentiel non seulement dans les phases d'amorçage et de démarrage d'une entreprise, mais également dans les phases ultérieures de son développement. Le portefeuille d'opérations du FEI sous forme de capital-risque dépasse actuellement 2,5 milliards d'EUR, investis dans plus de 185 fonds à travers l'UE et les pays en voie d'adhésion. Le FEI a mobilisé plus de 10 milliards d'EUR dans des co-investissements, apportant ainsi son soutien indirect à plus de 1 800 entreprises de haute technologie en Europe, dans des secteurs clés tels que les biotechnologies, les nanotechnologies et les nouveaux matériaux.



Le FEI investit généralement dans des fonds administrés par des équipes indépendantes qui lèvent des capitaux auprès d'un large éventail d'investisseurs en vue d'apporter du capital-développement aux PME en phase de croissance. Il s'intéresse particulièrement aux fonds destinés aux entreprises en phase initiale qui mettent au point ou utilisent des technologies de pointe dans l'industrie ou les services. La participation du FEI dans un fonds est de l'ordre de 20 % du capital total engagé.

Garanties pour les PME

Les produits de garantie du FEI ont pour vocation d'apporter un soutien efficace aux PME grâce à leur effet de levier sur le volume des prêts que les banques sont disposées à accorder. De plus, les garanties du FEI sont particulièrement intéressantes pour les institutions financières qui obtiennent des avantages sur le plan de leur capital réglementaire et économique et voient leur crédit rehaussé. Plus de 250 000 PME en Europe ont bénéficié des garanties du FEI, notamment dans le domaine de la RDI.

Le FEI propose deux grandes lignes de produits, selon une approche de portefeuille:

- rehaussement du crédit (le Fonds apportant des garanties pour rehausser la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux PME ou de titres adossés audit portefeuille dans le contexte d'une opération de titrisation);
- assurance crédit ou réassurance (le Fonds fournissant une couverture de garantie en relation avec un portefeuille de prêts



ou d'opérations de crédit-bail, allant jusqu'à assumer 50 % du risque de chaque prêt ou opération de crédit-bail dans le portefeuille concerné).

Les intermédiaires pouvant bénéficier des garanties du FEI sont des banques commerciales, des fonds de garantie, des organismes publics (par ex. des fonds mutuels de garantie) ou autres (sociétés à finalité spécifique).

Services de conseil



L'activité de conseil a été lancée en 2002 en vue de développer les compétences du FEI en matière de financement des PME, en particulier pour faire la jonction entre la phase de recherche et les investissements au stade initial. Les services de conseil aident les organismes visant collectivement à créer un environnement propice au financement des PME dans le do-


maine du capital-risque et des garanties, par le canal de l'ingénierie financière. Il s'agit de prodiguer des conseils d'ordre stratégique et technique concernant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des instruments de financement des PME en matière de capital-risque et de garanties pour PME. Cela recouvre par exemple des études de marché, des premiers contacts auprès d'investisseurs potentiels, la mise sur pied de structures préliminaires, l'élaboration de stratégies d'investissement à long terme, mais également la mise en place de structures liées, notamment, à la conception de mécanismes, au processus de diligence raisonnable et à l'évaluation des compétences. Les contreparties sont très diverses, comprenant par exemple des gouvernements, des agences de développement régional, des universités et des centres de recherche.

Adresses du groupe BEI

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg



 (+352) 4379 -1
 (+352) 43 77 04

www.bei.org –  info@bei.org





Bureaux extérieurs:



Rue de la loi 227
B-1040 Bruxelles

 (+32-2) 235 00 70
 (+32-2) 230 58 27



21, rue des Pyramides
F-75001 Paris

 (+33-1) 55 04 74 55
 (+33-1) 42 61 63 02



Via Sardegna 38
I-00187 Roma

 (+39) 06 47 19-1
 (+39) 06 42 87 34 38



364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR-152 33 Halandri/Athens

 (+30) 21 06 82 45 17
 (+30) 21 06 82 45 20



Lennéstraße 11
D-10785 Berlin

 (+49-30) 59 00 47 90
 (+49-30) 59 00 47 99



Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P-1250-146 Lisboa

 (+351) 213 42 89 89
 (+351) 213 47 04 87



2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
Royaume-Uni

 (+44) 20 73 75 96 60
 (+44) 20 73 75 96 99

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5°
E-28006 Madrid



 (+34) 914 31 13 40
 (+34) 914 31 13 83


6, Boulos Hanna Street
Dokki, Giza 12311, Le Caire
Égypte

 (+20-2) 33 66 583
 (+20-2) 33 66 584

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

 (+352) 42 66 88-1
 (+352) 42 66 88-200

www.eif.org –  info@eif.org



Exemples de projets de type RDI financés par la BEI

Böhringer Ingelheim II

Allemagne

Description du projet: le projet concerne les travaux de recherche et développement nécessaires à la commercialisation de quatre produits. Il englobe en outre la conception, la construction et l'exploitation d'une extension des installations biopharmaceutiques existantes dans le complexe de production du promoteur à Biberach (Bade-Wurtemberg), installations indispensables à la fabrication de ces produits. Les produits biopharmaceutiques sont des médicaments fabriqués au moyen de procédés biotechnologiques plutôt que chimiques, en l'occurrence la fermentation.

Promoteur:	Böhringer Ingelheim
Coût total d'investissement:	703 millions d'EUR
Prêt BEI:	125 millions d'EUR

Projet grand collisionneur hadronique (CERN)

Suisse/France

Description du projet: le projet concerne la seconde et dernière phase de construction par le CERN du grand collisionneur hadronique (LHC / *Large Hadron Collider*), l'accélérateur de particules de nouvelle génération, ainsi que l'instrumentation de mesure (détecteurs ATLAS, CMS, ALICE et LHCb) et l'équipe-

ment dont il s'accompagne. Le projet est situé sur le site du CERN près de Genève. Le LHC sera construit dans le tunnel existant de 27 km précédemment utilisé par le projet LEP, après démantèlement de ce dernier.

Promoteur:	CERN
Coût total d'investissement:	2,411 milliards d'EUR
Prêt BEI:	300 millions d'EUR



Parcs scientifiques en Finlande

Finlande

Description du projet: le projet concerne la conception et la construction et/ou rénovation de locaux adaptés à des sociétés de haute technologie et des instituts de recherche dans quatre parcs scientifiques en Finlande, situés à Oulu (nord-ouest du pays), Espoo (région d'Helsinki), Vantaa (région d'Helsinki) et Tampere (centre du pays).

Promoteur:	les parcs scientifiques sont la propriété de la société Technopolis Plc: Aviapolis à Vantaa, Technopolis à Oulu, Innopolis à Espoo et de la ville de Tampere.
Coût total d'investissement:	140 millions d'EUR
Prêt BEI:	70 millions d'EUR



SNECMA – Recherche et développement

France

Description du projet: le projet porte sur la recherche, le développement et l'industrialisation de produits et de procédés de fabrication en matière de propulsion et d'équipements aéronautiques et spatiaux.

Promoteur:	SNECMA S.A.
Coût total d'investissement:	1,150 milliard d'EUR
Prêt BEI:	250 millions d'EUR

IMEC – Recherche et développement

Belgique

Description du projet: le projet porte sur la construction d'un site de recherche chez IMEC, le plus important centre de recherche européen indépendant dans le domaine de la microélectronique et de la nanoélectronique. Une nouvelle salle blanche permettra à IMEC de conserver sa position de chef de file mondial de la recherche dans le domaine des nanotechnologies. IMEC a conclu des accords de partenariat avec cinq des plus grands fabricants de semi-conducteurs au monde – Infineon, Intel, Philips, Samsung Electronics et STMicroelectronics –, qui participeront activement aux programmes de recherche.

Promoteur:	IMEC
Coût total d'investissement:	450 millions d'EUR
Prêt BEI:	47 millions d'EUR

ICO: prêt global pour l'innovation technologique dans les PME

Espagne

Description du projet: le prêt en question permettra à l'ICO, organisme de crédit de l'État espagnol et principale source de financement des PME, de faciliter l'accès des PME à des financements à long terme aux mêmes conditions que les emprunteurs de premier ordre et les grandes sociétés. En outre, l'ICO contribuera au financement de la création de parcs

technologiques. Ces deux projets relèvent de l'accord conclu par l'ICO avec le ministère espagnol des sciences et des technologies et avec l'association espagnole des parcs scientifiques et technologiques.

Intermédiaire financier:	ICO
Prêt BEI:	200 millions d'EUR

Heidelberg – Infrastructure de recherche en biosciences

Allemagne

Description du projet: le projet concerne la conception, la construction et la mise en service d'une extension du parc technologique existant à Heidelberg (Bade-Wurtemberg). Le parc met des laboratoires et des bureaux, ainsi que des services annexes, à la disposition de jeunes entreprises du secteur des biotechnologies et de secteurs apparentés. Ce projet portera la surface disponible de 10 500 m² à quelque 44 000 m².

Promoteur:	Technologiepark Heidelberg GmbH
Coût total d'investissement:	123 millions d'EUR
Activités de recherche:	61 millions d'EUR

Gambro – Recherche et développement en dialyse

Suède, Allemagne, France

Description du projet: ce projet porte sur des investissements de recherche et développement dans le domaine de la technologie médicale sur la période 2001-2003, sur l'augmentation de la capacité de production de matériels de dialyse de l'usine de Lund (Suède) et sur la construction de trois nouvelles unités de production de dialyseurs synthétiques, dont deux à Hechingen (Allemagne) et une à Meyzieu (France).

Promoteur:	Gambro
Coût total d'investissement:	430 millions d'EUR
Prêt BEI:	150 millions d'EUR